



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

FAISANT FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2026 du 16 janvier 2026 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Hélène Coquel,

Vu le courrier lauréat,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'un poste de chef de service est vacant au sein du pôle Solidarités – maison du Département solidarité de l'Artois – site de Bruay-la-Buissière – service local de protection maternelle et infantile de Bruay-la-Buissière,

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} mars 2026, madame Hélène Coquel, puéricultrice hors classe, fait fonction de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Artois – site de Bruay-la-Buissière – service local de protection maternelle et infantile de Bruay-la-Buissière.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Bruay-la-Buissière.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Notifié le :

Arras, le 11 février 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Signature de l'agent :

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Hélène Coquel (5975)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques

Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines